

PLAN DE VENTE



107 rue du Bourg 45720 SARAN

Niveau	Logement	Type
N00	B010	T4

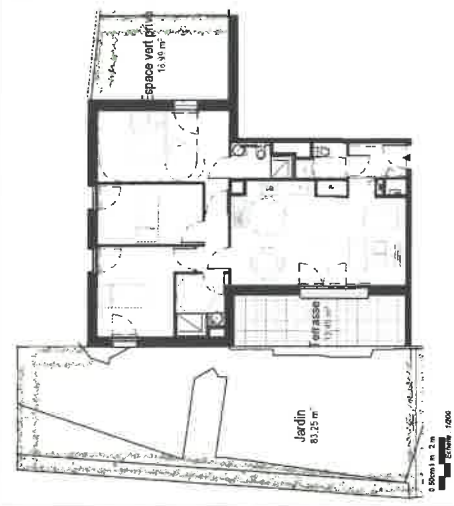
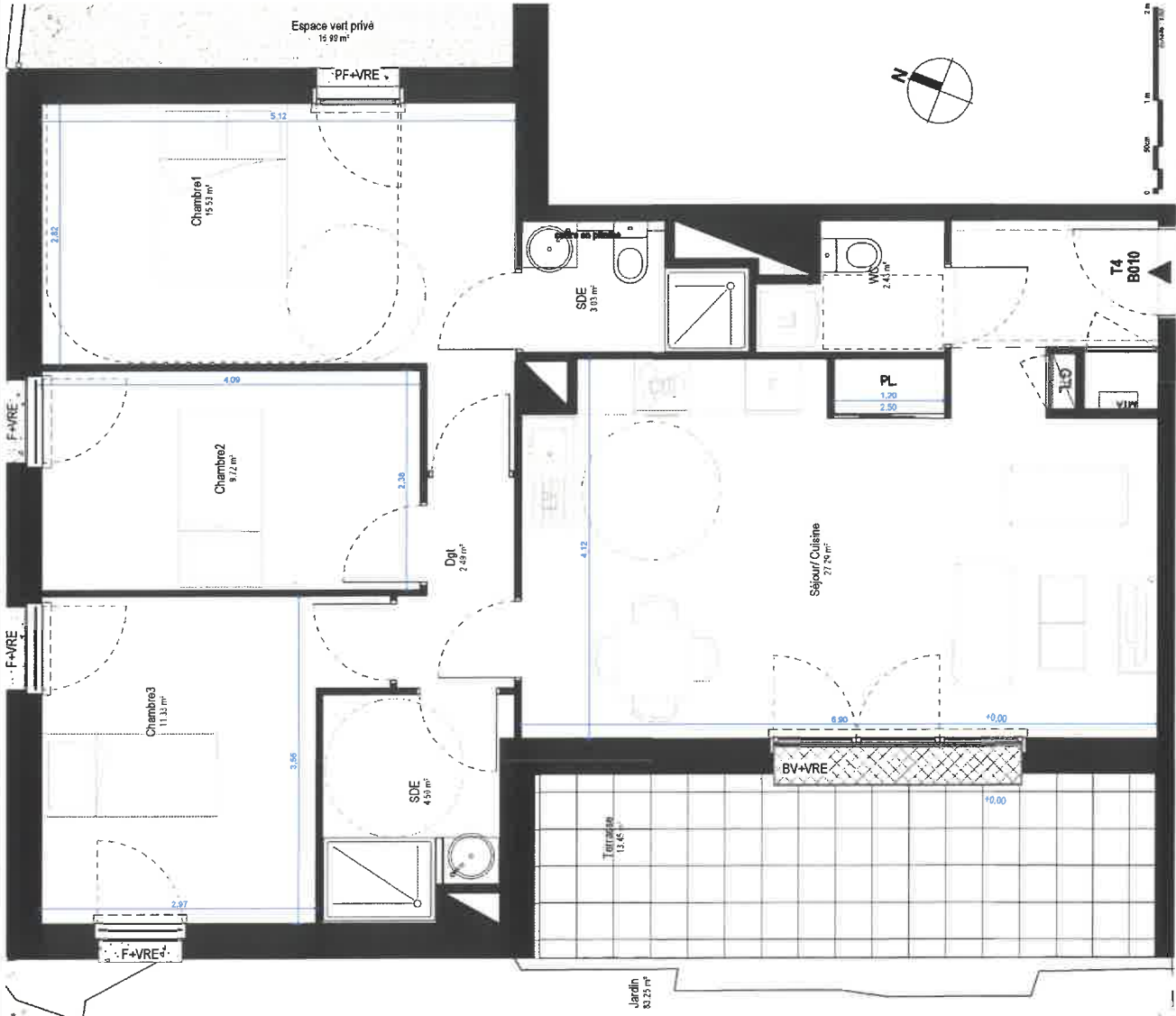
Pièces	Surfaces
Séjour/ Cuisine	27,29 m ²
Chambre1	15,53 m ²
Chambre3	11,33 m ²
Chambre2	9,72 m ²
SDE	4,50 m ²
Entrée	3,62 m ²
SDE	3,03 m ²
Dgt	2,49 m ²
WC	2,43 m ²
Surface Habitable	79,95 m ²

Jardin	83,25 m ²
Espace vert privé	16,99 m ²
Terrasse	13,45 m ²
Surface Extérieure	113,69 m ²

Légende

- ▶ Entrée principale du logement
 - ▶ T4
 - ▶ KTA
 - ▶ LV
 - ▶ LL
 - ▶ F
 - ▶ CUL
 - ▶ PL
 - ▶ F
 - ▶ PF
 - ▶ OS
 - ▶ VR
 - ▶ VRE
 - ▶ F&V
 - ▶ GDC
 - ▶ SS
 - ▶ S
 - ▶ G
- Entrée principale du logement
 Tableau électrique
 Module thermique logement
 Emplacement lave-vaisselle
 Emplacement lave-linge
 Emplacement réfrigérateur
 Emplacement cuisinon
 Placard
 Porte fenêtre
 Porte double
 Onduleur
 Volant roulant
 Vitrail
 Fenêtre à ailette
 Vitrail
 Garde-corps
 Sèche serviette
 Sortie et faux plafond
 Game technique

Date de Mise à jour : 06/01/2023



Nota 1. Le présent plan est établi au 1/50ème du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations, modifications et ajouts de détails pendant les travaux de construction. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation.

Nota 2. Les données indiquées sont des données brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation.

Nota 3. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation. Les surfaces indiquées sont des surfaces brutes et ne tiennent pas compte des surfaces de circulation.

Nota 4. L'immatriculation des surfaces est effectuée en vertu de la loi n° 12-12 du 17 mai 2012 relative à la réforme de la législation foncière.